

e de données de sécurité du système nettoyant pour chasse d'eau

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identifiant du produit Nettoyant pour système Deep Blue
- 1.2. Utilisations pertinentes identifiées du mélange Nettoyant pour système Deep Blue
- et:
- 1.3. Détails du fournisseur des données de sécurité qu'elle Fournitures de piscine Deep Blue
Boîte 8899 Hermitage,
Corsham , SN13 8DT
Téléphone : +44 (0) 3330 907094
Télécopie : +44 (0) 3330 907094
E-mail : help@deepbluepoolsupplies.co.uk
- Numéro de téléphone d'urgence :** Du lundi au vendredi : 01745 585995 ou 112 en dehors des heures d'ouverture

2. Identification des dangers.

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange :
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
- Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1B H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
- H318 Dangereux pour le milieu aquatique —
Danger aigu, catégorie 1 H400 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
H411 Texte intégral des mentions de danger H : voir section 16 Effets physicochimiques, sanitaires et environnementaux néfastes
- Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Provoque de graves lésions oculaires. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2. Éléments d'étiquette :
pictogrammes de danger (CLP) :



e de données de sécurité du système nettoyant pour chasse d'eau

GHS05 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Ingrédients dangereux : composés d'ammonium quaternaire, benzyl-

C12-14 (nombre pair)- alkyldiméthyl , chlorures

Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter un vêtement de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage et des gants de protection.

P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON.

P303+P361+P353+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ prendre une douche. Appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON.

P391 - Recueillir le liquide déversé.

2.3. Autres dangers :

Aucun.

3. Composition/informations sur les ingrédients.

3.1. Substances : Information non pertinente.

3.2. Mélanges. Contient :

COMPOSÉS D'AMMONIUM QUATERNAIRE, CHLORURES DE BENZYL-C12-16-ALKYLDIMÉTHYLE

e de données de sécurité du système nettoyant pour chasse d'eau

CAS	Classification des puces	Classification CLP	Pour cent
68424-85-1	Xn ; R21/22, C ; R34, N ; R50	H302, H314, H318, H400, H410	1 à 5 %

ÉTHOXYLATE D'ALCOOL PRIMAIRE

CAS	Classification des puces	Classification CLP	Pour cent
68439-46-3	Xn;R22. Xi;R41	GHS05 ; H318, GHS07 ; H302	1 – 10 %

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ

CAS	Numéro EC/Liste	Classification CLP	Pour cent
5949-29-1	201-069-1	GHS07 : Irritation oculaire.2 - H319	15-30 %

4. mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Retirez immédiatement les vêtements souillés ou trempés. Assurez-vous que le personnel de premiers secours est informé du produit en cause et prend les précautions nécessaires pour se protéger (par exemple, en portant un équipement de protection individuelle).

Après inhalation :

Assurez un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Après ingestion

Appelez immédiatement un médecin et montrez-lui la fiche de données de sécurité.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés.

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. Risques : Aucun risque connu pour le moment.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement :

Traiter les symptômes.

e de données de sécurité du système nettoyant pour chasse d'eau

5. Mesures de lutte contre l'incendie .

5.1. Agents d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre chimique sèche.

MOYENS D'EXTINCTION QUI DOIVENT

NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ : Aucune en particulier.

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange. DANGERS LIÉS À
L'EXPOSITION

EN CAS D'INCENDIE :

Ne respirez pas les produits de combustion (oxyde de carbone, produits de pyrolyse toxiques, etc.).

5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION
SPÉCIAUX

Portez un appareil respiratoire autonome. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

POUR LES POMPIERS :

Portez une tenue de protection complète.

6. Mesures de libération accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection individuelle adapté. Assurez une ventilation adéquate. Voir section 8.

6.2. précautions environnementales

Contenir de l'eau contaminée/de l'eau utilisée pour lutter contre les incendies.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant (par exemple du sable, kieselguhr, liant universel)

Lors de la collecte, traiter le matériau conformément aux instructions de la rubrique « Élimination ».

6.4. Référence à d'autres sections Informations Complémentaires

Les petits déversements ne devraient pas poser de problème. Pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité, voir le chapitre 7. Pour plus d'informations sur les mesures de protection individuelle, voir le chapitre 8. Pour plus d'informations sur l'élimination des déchets, voir le

e de données de sécurité du système nettoyant pour chasse d'eau

chapitre 13.

7. Manutention et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	Conserver dans des contenants fermés et étiquetés.
7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités.	Conditions de stockage normales sans incompatibilités particulières.
7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :	Information non disponible. Veuillez consulter l'étiquette du produit.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Information non disponible	
8.2. Contrôles d'exposition.	
Respect des mesures de sécurité relatives à la manipulation des substances chimiques.	
Ventilation:	Aucune recommandation spécifique n'est formulée car aucun effet indésirable n'est connu .
Appareils respiratoires :	Aucune recommandation spécifique n'est formulée car aucun effet indésirable n'est connu .
Gants de protection :	Aucune recommandation spécifique n'est formulée car aucun effet indésirable n'est connu .
Protection oculaire :	Aucune recommandation spécifique n'est formulée car aucun effet indésirable n'est connu .

9. propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base	
État physique :	Liquide.
Formulaire:	Liquide.
Couleur :	Clair.
Odeur :	Caractéristiques.
valeur du pH :	8.5.
Miscibilité avec l'eau :	Miscible.
Solubilité/qualitative :	Non testé.
Viscosité à 20 °C :	1.003.
Densité relative à 20° C :	1.012.

e de données de sécurité du système nettoyant pour chasse d'eau

12.1. Toxicité:	
12.2. Persistance et dégradabilité :	Information non disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation :	Ce produit ne contient aucune substance susceptible de se bioaccumuler.
12.4. Mobilité:	Miscible à l'eau.
12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :	Non identifié comme un PBT et vPvB .
12.6. Autres effets indésirables :	Information non disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. méthodes de traitement des déchets Produit

Le produit doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

14. Informations sur les transports

14.1 Numéro ONU	: ONU 1760
14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU	Liquide corrosif, nos . (ALKYL DIMÉTHYL BENZYL CHLORURE D'AMMONIUM)
14.3 classes de danger liées au transport	Classe 8
14.4 Groupe d'emballage	Transport terrestre (ADR/RID) Classe de danger 8 Groupe d'emballage III : Transport fluvial Classe de danger pour le transport : 8 ; Groupe d'emballage : III Transport aérien (OACI/IATA) Classe de danger 8 Groupe d'emballage III : Transport maritime (IMDG/OMI) classe de danger pour le transport 8 Groupe d'emballage III
14,5 risques environnementaux	: Classé comme dangereux pour l'environnement
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

e de données de sécurité du système nettoyant pour chasse d'eau

15. Informations réglementaires

15.1. mélange de réglementation en matière de ns/législation spécifique à la substance ou sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations :

Hormis les données/réglementations spécifiées dans ce chapitre, aucune autre information n'est disponible concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

16. Autres informations

Légende

ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
CAS	Service de résumés chimiques
DMEL	Niveau d'effet minimal dérivé (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau d'effet dérivé
SGH	Système général harmonisé
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Transport maritime international des marchandises dangereuses
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulatif, toxique
PNEC	Concentration sans effet prévue
ATTEINDRE	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
DÉBARRASSER	Règle internationale pour le transport de substances dangereuses par voie ferrée
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
vPvB	très persistant et très bioaccumulatif



e de données de sécurité du système nettoyant pour chasse d'eau

Ces données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et visent à décrire le produit au regard des exigences de sécurité. Elles ne constituent en aucun cas une garantie de conformité, générale ou spécifique. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage et au mode d'utilisation prévus. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Nos conditions générales de vente s'appliquent.